

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20250407-D_07_04_2025_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 10/04/2025

Délibération n°07-04-2025-029

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 7 avril 2025*

Date de convocation	25 mars 2025
Date d'affichage	25 mars 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	34
Votants	48 (dont 14 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 7 avril à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Lamnay, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : 33 - M. Serge AUGER, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Didier TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Était représenté : 1 – M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 14 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Éric DESCOMBES, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Liliane DENIS ayant donné pouvoir à M. Dominique EDON, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Roland MARCOTTE ayant donné pouvoir à M. Guy CHEVAUCHER, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ.

Étaient excusés : 7 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Joël CIRON, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS.

Secrétaire de séance : Mme Nadège PIOGER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

CULTURE : SUBVENTION AU FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA CHANSON FRANCOPHONE OU FESTICHANSONS

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Michèle LEGESNE, Vice-présidente en charge du Tourisme, de la Culture et de la Communication,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que le Centre Musical International de Roussigny (CMIR), créé en 2014 et situé à Saint-Ulphace, est un acteur culturel clé du territoire réé en 2014 et situé à Saint-Ulphace. Il offre un espace propice à la création artistique dans un cadre naturel et rural. Ses activités variées incluent des cours de musique, des chorales, des résidences d'artistes, des concerts, et des ateliers inclusifs pour des publics diversifiés (enfants, adultes, personnes en situation de handicap).

Le CMIR favorise également les échanges internationaux avec des pays comme les États-Unis, le Bénin ou l'Irlande, tout en mettant en valeur les talents locaux et en renforçant les liens sociaux au sein de la Communauté de Communes. En 2023-2024, il a organisé des événements variés : concerts (jazz, musique classique, musiques du monde) avec des artistes comme Jean-Pierre Derouard, Élise Richard, ou Maria Kanavaki, ainsi que deux festivals majeurs : la 4^e édition du Festichansons et le 6^e Festival des 3 Tambours.

PREND ACTE que la 5^e édition du Festichansons se tiendra les 6, 7 et 8 juin 2025 à Saint-Ulphace, avec une programmation diversifiée :

- Concerts : artistes francophones de renom et émergents (Chanson Plus Bifluorée, Frédéric Bobin, Alysce, etc.).
- Activités annexes : bourse aux vinyles, animations dans les écoles et EHPAD.
- Objectifs : promouvoir la chanson francophone, valoriser le patrimoine rural et créer un moment de convivialité autour de la musique. Avec son cadre bucolique et sa dimension inclusive, *Festichansons* veut s'imposer comme un événement phare du territoire.

RAPPELLE que l'appui à ce festival est inscrit dans les statuts de la Communauté de Communes depuis janvier 2025.

DECIDE d'attribuer une subvention de 3 000 € au Centre Musical International de Roussigny pour l'édition 2025 de Festichansons.

AUTORISE le Président ou son représentant, à :

- procéder au règlement de la subvention,
- et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 7 avril 2025

Pour extrait conforme

Le 8 avril 2025

Le Secrétaire de séance



Mme Nadège PIOGER

Le Président



M. Didier REVEAU